

COMMUNE DE RUSTENHART

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2024

Sous la présidence de Monsieur GIUDICI Frédéric, Maire,

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre cette séance ordinaire du conseil municipal à 20h00.

Présents : AMBIEHL Régine, HIRYCZUK Gilles, LANGENBRONN Mickaël, MOUROUGASSIN Valérie, ROMAIN Anne-Véronique, MULLER Jean-Luc

Ont donné procuration : GRAFTIEAUX Hélène à GERRER Julie

Absents excusés : GULLY-VOINSON Mathieu, DIDIER Dominique

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Julien KUHN prend part au conseil à 20h05.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉSIGNE Oriana KUHN, secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024

Mme Julie GERRER prend part au conseil à 20h08.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024 est :

APPROUVÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024 est :

APPROUVÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Election d'un 3^{ème} Adjoint au Maire pour remplacer l'Adjoint démissionnaire

Le Conseil Municipal après élection par les membres présents et représentés :

PROCLAME Mme Anne-Véronique ROMAIN 3^{ème} Adjointe au Maire

5. Réduction du nombre d'Adjoints au Maire si aucun candidat ne se présente en point 4.

Point non développé au vu de l'élection de Mme Anne-Véronique ROMAIN en point 4.

6. Désignation d'un délégué titulaire auprès du Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar Rhin Vosges afin de remplacer le délégué démissionnaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉSIGNE Mme Régine AMBIEHL déléguée titulaire.

7. Décision modificative n°4

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la décision modificative n°4 au budget 2024.

8. Personnel communal

a. Prolongation de la Convention de participation Prévoyance et révision des taux de cotisation au 1er janvier 2025

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.

PREND ACTE des nouveaux taux de cotisation applicables au 1^{er} janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout acte y afférent.

b. Participation communale à la protection sociale complémentaire Prévoyance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE de réviser et fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 567,35 € par an et par agent.

9. Approbation d'un devis pour le remplacement du mur de clôture de l'ancien presbytère

Point reporté pour permettre l'intégration d'un 3^{ème} devis aux propositions.

10. Rétrocession de parcelles

- a. Les parcelles 322 section 2 d'une superficie de 23m² et 324 d'une superficie de 1m² section 2 situées rue Principale au nom de Mme Astrid AMBIEHL VICHERY.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE l'appropriation des parcelles

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

- b. Les parcelles 315 section 19 d'une superficie de 17m² et 318 section 19 d'une superficie de 13m² situées rue de Dessenheim au nom de M. Eric AMBIEHL.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE l'appropriation des parcelles.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

- c. La parcelle 299 section 19 d'une superficie de 30m² située rue des Bleuets au nom de Mme Monique AMBIEHL PICARD.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE l'appropriation de la parcelle.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.